



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
28 SEPTEMBRE 2016**

**Numéro**

DEL 2016.09.28/151

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : URBANISME 5**

**Objet :** DÉLÉGATION DU DROIT DE PRIORITÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS POUR LES PARCELLES AT 434 ET 975.

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Convocation****Date :** 21/09/2016**Affichage :** 21/09/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, GRYZKA Romain pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

**Nombre de membres  
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 26

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 32

**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Thibault MILLET

La Commune est titulaire du droit de préemption urbain et elle a été saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour les parcelles cadastrées AT n°434 et n°975 appartenant à l'État (ancienne caserne des CRS) et situées au 37 rue Pasteur.

La communauté de communes a manifesté son intérêt pour ce bien et la Commune de Briançon peut lui déléguer son droit de priorité afin de permettre son acquisition par la CCB, en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 240-1, L 211-2 et L 213-3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Considérant l'intérêt porté par la CCB à ce bien,

Considérant que la commune peut déléguer son droit de priorité à la CCB pour ce bien,

Considérant que la CCB pourra exercer son droit de priorité qui lui aura été déléguée dans les conditions prévues aux articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'autoriser Monsieur le Maire à déléguer au nom de la Commune de Briançon, le droit de priorité au bénéfice de la CCB, sur le bien désigné, parcelles AT n°434 et n°975,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE  
TRANSMIS LE  
NOTIFIÉ LE

06 OCT. 2016  
06 OCT. 2016  
06 OCT. 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.



Département :  
HAUTES ALPES

Commune :  
BRIANÇON

Section : AT  
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/08/2015  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2014 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts Foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion  
Cadastrale  
Cité Administrative Desmichels BP 1602  
05016  
05016 GAP Cedex  
tél. 04.92.40.16.92 - fax 04.92.40.16.90  
cdif.gap@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



